



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Prend effet en janvier 2015

1 sur 4

U.S. BATTERY MFG. CO.
1675 SAMPSON AVE
CORONA, CA. 92879-1889
USA

• U.S. BATTERY MFG. CO.
1895 TOBACCO RD.
AUGUSTA, GA. 30906
USA

• U.S. BATTERY MFG. CO.
717 N. BELAIR RD.
EVANS, GA. 30809
USA

NUMÉRO D'URGENCE POUR LE TRANSPORT :

INFOTRAC : (800) 535-5053 / INTERNATIONAL (352) 323-3500

Interventions d'urgence 24 heures - N° de contrat 78780 Adresse : 200 N. Palmetto St. Leesburg, Fl. 34748, USA

NUMÉRO DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

SERVICE DE SÉCURITÉ (951) 371-8090

SECTION I NOM DU PRODUIT :

BATTERIE, À L'ÉLECTROLYTE, REMPLIE D'ACIDE

NOM CHIMIQUE : BATTERIE D'ACCUMULATEUR AU PLOMB/ACIDE

FAMILLE CHIMIQUE : MATIÈRE TOXIQUE ET CORROSIVE

FORMULE : PLOMB/ACIDE

IDENTIFICATION DES RISQUES

SECTION II

MATIÈRES	NUMÉRO CAS	POURCENTAGE	TLV (unités)
PLOMB/OXYDE DE PLOMB	7439-92-1	43 à 70	0,05 mg/m ³
ALLIAGE D'ANTIMOINE	7440-36-0	0,4 à 1,25	0,5 mg/m ³
ARSENIC	7440-38-2	INFÉRIEUR À 0,01 %	0,01 mg/m ³
ACIDE SULFURIQUE	7664-93-9	20 à 44	1,0 mg/m ³



PICTOGRAMME SGH
DANGER

CORROSIF



IRRITANT



ÉTIQUETTE NFPA

PLOMB

SECTION III

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION :

ENVIRON 203 °F

PRESSION DES VAPEURS (mm Hg) :

10, à -8 °C (18 °F)

DENSITÉ DES VAPEURS (air = 1) :

S/O

SOLUBILITÉ DANS L'EAU :

100 %

POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES PAR VOLUME (%) :

10 à 30 %

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE

1,145 À 1,345

TAUX D'ÉVAPORATION :

< 1,0

APPARENCE ET ODEUR : LIQUIDE TRANSPARENT, ODEUR PIQUANTE (ODEUR PRONONCÉE ET PÉNÉTRANTE)

SECTION IV

DONNÉES SUR LES RISQUES POUR LA SANTÉ

VALEUR LIMITE ADMISSIBLE : VOIR LA SECTION II

EFFETS DE LA SUREXPOSITION : **YEUX** : BRÛLURES GRAVES, DOMMAGES À LA CORNÉE ET CÉCITÉ.

PEAU : IRRITATION GRAVE, BRÛLURES ET ULCÉRATION.

INHALATION : L'INHALATION DE VAPEURS OU DE BROUILLARD PEUT CAUSER DES TROUBLES RESPIRATOIRES.

INGESTION : BRÛLURES AU NIVEAU DE LA BOUCHE, DE LA GORGE ET DU TRACTUS INTESTINAL.

SECTION IV (suite)

PROCÉDURES D'URGENCE ET DE PREMIERS SOINS : **YEUX :** RINCER ABONDAMMENT À L'EAU COURANTE PENDANT 15 MINUTES.

CONSULTEZ UN MÉDECIN **PEAU :** RINCER LES SURFACES AFFECTÉES À L'EAU COURANTE PENDANT 15 MINUTES.

POUR TOUTE URGENCE LIÉE À UNE EXPOSITION **INGESTION :** DONNER DU LAIT OU QUELQUE CHOSE À BOIRE.

NE PAS FAIRE VOMIR.

SECTION V

DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION - MÉTHODES D'EXTINCTION

POINT D'ÉCLAIR : S/O

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ : LIE 4,0 % LSE 74,2 %

PRODUIT D'EXTINCTION : EXTINCTEUR À HALON OU À POUDRE

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION INSOLITES : DE L'HYDROGÈNE GAZEUX ET DES VAPEURS D'ACIDES SULFURIQUES SONT GÉNÉRÉES EN CAS DE SURCHARGE.

VENTILER LES ZONES DE CHARGEMENT. BIEN VENTILER LES ZONES AVEC UN DÉBIT D'AIR FRAIS

SECTION VI

PROCÉDURES EN CAS DE DISPERSION OU DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL(LE)

SI LA MATIÈRE EST DISPERSÉE OU DÉVERSÉE, PRENDRE LES MESURES SUIVANTES :

UTILISER L'ÉPI APPROPRIÉ (LUNETTES DE SÉCURITÉ/LUNETTES ÉTANCHES, GANTS EN CAOUTCHOUC, RESPIRATEUR, ETC.)

CONTENIR LE DÉVERSEMENT, NETTOYER AVEC DE L'EAU OU NEUTRALISER AVEC DU CARBONATE DE SODIUM OU DU BICARBONATE.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS : CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE. □

SECTION VII

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE SANS DANGER

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : BRUME D'ACIDE SULFURIQUE/DEMI-MASQUE RESPIRATOIRE AVEC FILTRES POUR BROUILLARD CHIMIQUE.

VENTILATION : PRÉFÉRABLEMENT UNE VENTILATION MÉCANIQUE PAR ASPIRATION À LA SOURCE POUVANT ACCEPTER 1 À 4 CHANGEMENTS PAR HEURE.

GANTS DE PROTECTION : PRÉFÉRABLEMENT DES GANTS EN LATEX OU EN CAOUTCHOUC NITRILE

PROTECTION DES YEUX : LUNETTES ÉTANCHES OU ÉCRAN FACIAL

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : TABLIER EN CAOUTCHOUC OU EN PLASTIQUE

LORS DE LA MANUTENTION ET DE L'ENTREPOSAGE, GARDER À L'ÉCART DES FLAMMES DURANT ET IMMÉDIATEMENT APRÈS LE CHARGEMENT. ÉVITER LES SURCHARGES PROLONGÉES.

BIEN SE LAVER LES MAINS AU SAVON ET À L'EAU TIÈDE.

SECTION VIII

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

	TLV (unités)
PLOMB/OXYDE DE PLOMB	0,05 mg/m ³
ALLIAGE D'ANTIMOINE	0,5 mg/m ³
ARSENIC	0,01 mg/m ³
ACIDE SULFURIQUE	1,0 mg/m ³

	PEL (unités)
PLOMB/OXYDE DE PLOMB	50 mg/m ³
ALLIAGE D'ANTIMOINE	2 mg/m ³
ARSENIC	0,01 mg/m ³
ACIDE SULFURIQUE	1 mg/m ³

SECTION VIII (suite)

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :

DANS LES ENDROITS OÙ LES CONTRÔLES D'INGÉNIERIE ET DE PRATIQUES DE TRAVAIL NE RÉDUISENT PAS L'EXPOSITION DES EMPLOYÉS À OU EN DEÇÀ DE LA LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE DE 50 µg/m³, L'EMPLOYEUR DOIT COMPLÉTER CES CONTRÔLES AVEC DES RESPIRATEURS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

PROTECTION DES MAINS : GANTS NON DOUBLÉS EN LATEX ET/OU EN CAOUTCHOUC NITRILE AVEC AU MOINS 0,5 MM (20 MIL), D'UNE LONGUEUR DE 30,48 CM (12 PO)

PROTECTION DES YEUX : LUNETTES DE SÉCURITÉ APPROUVÉES PAR NIOSH AVEC ÉCRANS LATÉRAUX, OU LUNETTES DE PROTECTION ÉTANCHES OU ÉCRAN FACIAL RECOMMANDÉS.

AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION : TABLIER EN CAOUTCHOUC OU EN PLASTIQUE, BOTTES/CHAUSSURES À EMBOUT D'ACIER

SECTION IX

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

POINT D'ÉBULLITION :	ENVIRON 203 °F
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :	10, à -8 °C (18 °F)
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	S/O
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	100 %
POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES PAR VOLUME (%) :	10 à 30 %
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	1,145 À 1,345
TAUX D'ÉVAPORATION :	< 1,0
APPARENCE ET ODEUR :	LIQUIDE TRANSPARENT, ODEUR PIQUANTE (ODEUR PRONONCÉE ET PÉNÉTRANTE)

SECTION X

DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	H-3,F-0,S-W,R-O	INSTABLE
CONDITIONS À ÉVITER :	ÉVITER DE SURCHARGER ET DE FUMER À PROXIMITÉ DES BATTERIES EN COURS DE CHARGEMENT. ÉVITER LES ÉTINCELLES. MAUVAISE VENTILATION	
INCOMPATIBILITÉ :	EAU : PEUT CAUSER DES CHOCS ÉLECTRIQUES ET DES RÉACTIONS.	
DÉPOLYMÉRISATION DANGEREUSE :	NE SE PRODUIRA PAS	

SECTION XI

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES VOIES D'EXPOSITION :

YEUX : DES BRÛLURES GRAVES, DES DOMMAGES À LA CORNÉE ET LA CÉCITÉ POURRAIENT SURVENIR. RINCER LES YEUX À GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES. CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN APRÈS LE RINÇAGE.

INHALATION : L'INHALATION DE VAPEURS OU DE BROUILLARD PEUT CAUSER DES TROUBLES RESPIRATOIRES. DÉPLACER LA PERSONNE VERS UNE SOURCE D'AIR FRAIS. SI LES SYMPTÔMES PERSISTENT, CONSULTER UN MÉDECIN.

INGESTION : BRÛLURES AU NIVEAU DE LA BOUCHE, DE LA GORGE ET DU TRACTUS INTESTINAL. EN CAS D'INGESTION, FAIRE BOIRE DE L'EAU EN ABONDANCE. **NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMÉDIATEMENT DES SOINS MÉDICAUX.**

EFFETS SUR LA SANTÉ

EFFETS AIGUS : PERTE D'APPÉTIT, INSOMNIE, MAUX DE TÊTE, DOULEURS MUSCULAIRES ET ARTICULATOIRES, COLIQUES, CONSTIPATION.

EFFETS CHRONIQUES : FAIBLESSE, PERTE DE POIDS, NAUSÉES, VOMISSEMENTS, CONSTIPATION, PIGMENTATION SEMBLABLE À DES POINTS BLEUS OU NOIRS AU NIVEAU DES GENCIVES (bord marginal). MAUX DE TÊTE GRAVES. CRAMPES ABDOMINALES.

SECTION XI (suite)

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ : PLOMB : AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE
ACIDE SULFURIQUE : LD50 (RAT : 2140 mg/kg)

GÉNÉSOTOXICITÉ : LE PLOMB EST CONNU POUR CAUSER DES MALFORMATIONS CONGÉNITALES CHEZ LES HUMAINS ET LES ANIMAUX.

AVERTISSEMENT : CANCÉRIGÈNE POUR L'ÊTRE HUMAIN (CIRC - CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER).

AVERTISSEMENT : PROPOSITION 65

LE PLOMB ET SES COMPOSÉS SONT DES PRODUITS CHIMIQUES RECONNUS PAR L'ÉTAT DE CALIFORNIE COMME PROVOQUANT DES DOMMAGES À L'APPAREIL REPRODUCTEUR AUSSI BIEN CHEZ LES HOMMES ET LES FEMMES ET COMME PROVOQUANT DES MALFORMATIONS CONGÉNITALES.

SECTION XII**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

LE PLOMB EST TRÈS TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT CAUSER DES EFFETS INDÉSIRABLES À LONG TERME DANS LES ENVIRONNEMENTS AQUATIQUES. EMPÊCHER LES DÉVERSEMENTS DE PÉNÉTRER DANS LES ÉGOUTS OU LES COURS D'EAU.

SECTION XIII**CONSIDÉRATIONS LIÉES À L'ÉLIMINATION**

LES RÉGLEMENTATIONS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS AMÉRICAIN, DE L' E.P.A, DE L'ÉTAT ET LOCALES DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES POUR S'ASSURER QUE L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION SONT CONFORMES À LA RÉGLEMENTATION EXISTANTE.

SECTION XIV**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT**

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : BATTERIES, À L'ÉLECTROLYTE, REMPLIES D'ACIDE, ÉLECTRIQUE À ACCUMULATION

NUMÉRO D'IDENTIFICATION : UN 2794, PG, III

CLASSE DE RISQUES : 8

ÉTIQUETTES D'EXPÉDITION : CORROSIF

PLAQUE-ÉTIQUETTE (le cas échéant) CORROSIF

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

INVENTAIRE DU TSCA
AVERTISSEMENT CONCERNANT LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE
SARA TITLE III
REGISTRE DES ACCIDENTS DU TRANSPORTEUR FÉDÉRAL PERMIS DU TRANSPORTEUR ROUTIER DE LA CALIFORNIE
LICENCE DE TRANSPORTEURS DE MATIÈRES DANGEREUSES
ENDOSSEMENT MCS-90

SECTION XVI**AUTRES RENSEIGNEMENTS**

FICHE SIGNALÉTIQUE INITIALEMENT PRÉPARÉE LE : 09/10/2013
DERNIÈRE RÉVISION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE LE : 16/10/2013 (SECTIONS 11-16)

POUR DE PLUS AMPLES DIRECTIVES SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES À CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE, VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ DE US BATTERY MFG. CO. (951) 371-8090. LUNDI AU VENDREDI, ENTRE 6 h et 14 h

FIN